

**BARÈME DES PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES
APPLICABLES À COMPTER DU 1er JANVIER 2026**

L'examen des justificatifs et, en particulier, l'avis émis par les impôts sont obligatoires.

CATÉGORIE DE MÉNAGE NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE (1)	PLUS - ZONES 2 ET 3	LLI (Pinel) LOIRE ATLANTIQUE HORS NANTES	LLI (Pinel) NANTES
	REVENU IMPOSABLE (revenus perçus en 2024 avis reçu en 2025)	REVENU IMPOSABLE (revenus perçus en 2024 avis reçu en 2025)	REVENU IMPOSABLE (revenus perçus en 2024 avis reçu en 2025)
1	23 404	35 825	43 953
2	31 255	47 842	65 691
3	37 585	57 531	78 693
4	45 375	69 455	94 585
5	53 377	81 705	111 971
6	60 157	92 080	126 001
Par personne supplémentaire	+ 6 711	+ 10 273	+ 14 039

(1) Catégorie de ménages - Nombre de personnes composant le ménage :

- 1 - Une personne seule et/ou avec enfant(s) en droit de visite
- 2 - Deux personnes sans aucune personne à charge
- 3 - Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge
- 4 - Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge
- 5 - Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge
- 6 - Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge